

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 21 MARS 2023

2023-08 Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 février 2023	2
2023-09 Approbation du compte de gestion 2022	3
2023-10 Vote du compte administratif 2022	5
2023-11 Création d'un poste de directeur·trice avec mise à disposition partielle au CAUE 37 et à l'ADIL France Rénov' Touraine	7

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS
D'INDRE ET LOIRE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2023-08

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars, à neuf heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du conseil départemental d'Indre-et-Loire, sous la vice-présidence de M. Vincent LOUAULT.

Date de la convocation : 7 mars 2023

Étaient présents :

- Membres à voix délibérative : Messieurs Vincent LOUAULT, Franck CHARTIER, Etienne MARTEGOUTTE, Alain ANCEAU, Christian PIMBERT, Thierry BOUTARD, Michel HIRTZ, Mesdames Pascale DEBALLÉE, Sabrina HAMADI, Stéphanie RIOCREUX, Rachel GEFFROY.
- Pouvoir : M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Alain ANCEAU
- Membre à voix consultative : Monsieur Éric BOULAY
- Assistait également à la séance : Madame Audrey BUREAU

Étaient excusés : Messieurs Gérard DUBOIS, Denis FOUCHÉ, Gérard HÉNAULT, Philippe CLÉMOT, Jean-François CESSAC, Mesdames Geneviève GALLAND, Sylvie GINER, Martine CHAIGNEAU, Anne TRUET, Béatrice WACONGNE.

OBJET

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 février 2023

RAPPORT

Monsieur Vincent LOUAULT propose l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 février 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE UNIQUE : approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 février 2023.

RÉSULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 21

Présents : : 11

Procurations : : 1

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Certifié exécutoire

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration de l'ADAC,

Signé

Vincent LOUAULT

Transmis au représentant de l'État le : 30/03/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS
D'INDRE ET LOIRE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2023-09

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars, à neuf heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du conseil départemental d'Indre-et-Loire, sous la vice-présidence de M. Vincent LOUAULT.

Date de la convocation : 7 mars 2023

Étaient présents :

- Membres à voix délibérative : Messieurs Vincent LOUAULT, Franck CHARTIER, Etienne MARTEGOUTTE, Alain ANCEAU, Christian PIMBERT, Thierry BOUTARD, Michel HIRTZ, Mesdames Pascale DEVALLEE, Sabrina HAMADI, Stéphanie RIOCREUX, Rachel GEFFROY.
- Pouvoir : M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Alain ANCEAU
- Membre à voix consultative : Monsieur Éric BOULAY
- Assistait également à la séance : Madame Audrey BUREAU

Étaient excusés : Messieurs Gérard DUBOIS, Denis FOUCHÉ, Gérard HÉNAULT, Philippe CLÉMOT, Jean-François CESSAC, Mesdames Geneviève GALLAND, Sylvie GINER, Martine CHAIGNEAU, Anne TRUET, Béatrice WACONGNE.

OBJET

Approbation du compte de gestion 2022

RAPPORT

Le compte de gestion de l'exercice 2022 a pour objet :

- de présenter les comptes, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,
- de s'assurer que le payeur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés,

Monsieur LOUAULT informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la paierie départementale d'Indre-et-Loire.

Les membres du Conseil d'Administration doivent statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

M. Vincent LOUAULT propose l'approbation du compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le payeur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et demande s'il appelle des observations ou réserves de la part des membres du Conseil d'Administration.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Certifié exécutoire

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration de l'ADAC,

Signé

Vincent LOUAULT

RÉSULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 21

Présents : : 11

Procurations : : 1

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'État le : 30/03/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS
D'INDRE ET LOIRE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2023-10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars, à neuf heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du conseil départemental d'Indre-et-Loire, sous la vice-présidence de M. Vincent LOUAULT.

Date de la convocation : 7 mars 2023

Étaient présents :

- Membres à voix délibérative : Messieurs Franck CHARTIER, Etienne MARTEGOUTTE, Alain ANCEAU, Christian PIMBERT, Thierry BOUTARD, Michel HIRTZ, Mesdames Pascale DEVALLÉE, Sabrina HAMADI, Stéphanie RIOCREUX, Rachel GEFFROY.
- Pouvoir : M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Alain ANCEAU
- Membre à voix consultative : Monsieur Éric BOULAY
- Assistait également à la séance : Madame Audrey BUREAU

Étaient excusés : Messieurs Gérard DUBOIS, Denis FOUCHÉ, Gérard HÉNAULT, Philippe CLÉMOT, Jean-François CESSAC, Mesdames Geneviève GALLAND, Sylvie GINER, Martine CHAIGNEAU, Anne TRUET, Béatrice WACONGNE.

OBJET

Vote du compte administratif 2022

RAPPORT

Le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Vincent LOUAULT, est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

A été élu comme président de séance pour présenter le compte administratif 2022 : M. Alain ANCEAU

Monsieur Vincent LOUAULT quitte la salle.

Pour mémoire, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 a été votée par l'assemblée lors de la réunion du 13 février 2023.

Le Conseil d'Administration donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Section	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat 2021	Résultat cumulé
Investissement	10 420,99 €	9 390,93 €	-217,76 €	812,30 €
Fonctionnement	727 364,86 €	742 928,78 €	409 213,42 €	393 649,50 €
Total des sections	737 785,85 €	752 319,71 €	408 995,66 €	394 461,80 €

Les excédents en fonctionnement et en investissement seront reportés sur les sections correspondantes.

Le.la Président.e de séance soumet au vote le compte administratif de l'exercice 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE UNIQUE : Adopte le compte administratif de l'exercice 2022 présenté en annexe.

Certifié exécutoire

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration de l'ADAC,

Signé

Vincent LOUAULT

RÉSULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 21

Présents : : 10

Procurations : : 1

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'État le : 30/03/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS
D'INDRE ET LOIRE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2023-11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars, à neuf heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du conseil départemental d'Indre-et-Loire, sous la vice-présidence de M. Vincent LOUAULT.

Date de la convocation : 7 mars 2023

Étaient présents :

- Membres à voix délibérative : Messieurs Vincent LOUAULT, Franck CHARTIER, Gérard DUBOIS, Etienne MARTEGOUTTE, Alain ANCEAU, Christian PIMBERT, Thierry BOUTARD, Michel HIRTZ, Mesdames Pascale DEVALLÉE, Sabrina HAMADI, Anne TRUET, Stéphanie RIOCREUX, Rachel GEFFROY.
- Pouvoir : M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Alain ANCEAU
- Membre à voix consultative : Monsieur Éric BOULAY
- Assistait également à la séance : Madame Audrey BUREAU

Étaient excusés : Messieurs Denis FOUCHÉ, Gérard HÉNAULT, Philippe CLÉMOT, Jean-François CESSAC, Mesdames Geneviève GALLAND, Sylvie GINER, Martine CHAIGNEAU, Béatrice WACONGNE.

OBJET

Création d'un poste de directeur·trice avec mise à disposition partielle au CAUE 37 et à l'ADIL France Rénov' Touraine

RAPPORT

En prévision du départ à la retraite du directeur actuel, Eric BOULAY, prévu le 01/01/2024, il est proposé d'ouvrir un poste destiné à permettre sa succession.

Celle-ci est souhaitée dans la continuité de son poste, c'est-à-dire mutualisée entre l'ADAC 37, le CAUE 37 et l'ADIL France Rénov' Touraine.

Il s'agit d'une création de poste car Eric BOULAY est actuellement mis à disposition du conseil départemental.

Il est proposé d'ouvrir ce poste à temps complet, dans les cadres d'emploi de catégories A des filières administratives et techniques de la fonction publique territoriale (attachés, administrateurs, ingénieurs, ingénieurs en chef).

La rémunération de ce poste sera fixée selon le profil de l'agent et prendra en compte, notamment, son niveau de qualification ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget – chapitre 012.

Il est par ailleurs prévu de faire appel au centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG 37) pour nous assister dans ce recrutement.

Vous trouverez en pièce-joint l'avis de vacance détaillé relatif à ce recrutement.

Il est proposé à l'assemblée :

- De créer un poste de directeur à temps complet, de catégorie A ou A+ des filières administratives ou techniques (cadres d'emplois des attachés territoriaux, administrateurs territoriaux, ingénieurs territoriaux ou ingénieurs en chef territoriaux) à compter du 1^{er} octobre 2023,
- De modifier le tableau des effectifs,
- D'approuver la mise en place d'une convention avec le CDG 37 pour l'assistance au recrutement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE 1^{ER} : décide de créer le poste de directeur de l'ADAC 37 avec mise à disposition partielle au CAUE 37 et à l'ADIL France Renov' Touraine, à temps complet, dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, administrateurs territoriaux, ingénieurs territoriaux ou ingénieurs en chef territoriaux (catégorie A ou A+) à compter du 1^{er} octobre 2023.

ARTICLE 2 : approuve la modification du tableau des effectifs.

ARTICLE 3 : décide de prévoir les crédits nécessaires au budget (chapitre 012-charges de personnel).

ARTICLE 4 : approuve la mise en place d'une convention avec le CDG 37 pour l'assistance au recrutement et autorise son Vice-Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration de l'ADAC,

Signé

Vincent LOUAULT

RÉSULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 21

Présents : : 13

Procurations : : 1

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'État le : 30/03/2023